

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 09 AVRIL 2013

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, Mme ANCHEN, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, REY, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMEQ, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme CABELLO, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL.

<u>Pouvoirs</u> :	Suzanne SAGE	à	Anne-Marie ANCHEN
	Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
	Gérard FRECHOU	à	Louis REY
	Jacques CARSUZAA	à	Jean-Marie GOUINEAU
	Dominique QUEHEILLE	à	Marie-Lyse GASTON
	Fabien REICHERT	à	Jean-Michel BRUGIDOU

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Thérèse LASMARRIGUES	suppléante d'	Alain TEULADE
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Serge GUILHEM BOUHABEN	suppléant de	David LAMPLE
	Georgette SALHI	suppléante de	Philippe GARROTE

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Jean CASBONNE, Jean BEDECARRAX, Gérard LEPRETRE, Anne BARBET, Yves TOURAINE, Nicolas MALEIG, Jean-Marie GINIEIS, Nathalie REGUEIRO, Martine MIRANDE, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 130409-21-ENF

LAEP : APPROBATION DE LA CHARTE DEPARTEMENTALE

M. VALIANI indique que créé au sein de la structure l'Ilot Mêmes, le LAEP « Ricochet » est un lieu d'accompagnement à la parentalité en présence d'accueillants qui proposent un espace collectif de rencontre et d'échanges entre enfants jusqu'à 6 ans, et parents ou substituts parentaux.

Ce lieu fonctionne dans le cadre d'un réseau, financé par les partenaires institutionnels que sont le Conseil Général 64, la CAF, la MSA.

Devant la diversité des LAEP dans le département, adaptés à la demande des familles, et l'émergence de nouveaux projets, les partenaires ont souhaité mettre en place une charte garantissant une cohérence et une harmonisation à l'échelle du territoire.

Elaborée en liaison avec les structures, bénéficiant ou non de la prestation de service CAF relative aux LAEP, et des représentants des institutions, elle a permis la mise en réseau des différents partenaires Béarn, Soule et Pays Basque.

Elle précise les engagements respectifs de chacun des signataires pour la réalisation d'un objectif commun : le bon fonctionnement des LAEP. Elle a pour vocation de servir de référence à l'ensemble des LAEP du territoire et aux porteurs de projets qui y adhèrent.

Il est signalé que le fonctionnement de notre LAEP respecte les objectifs et modalités de la charte départementale.

Oùï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la charte départementale relative au fonctionnement des LAEP.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 09 avril 2013

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT